



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
Ruelle de Notre-Dame 2, CP, 1701 Fribourg

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11
diaf-sg@fr.ch, www.fr.ch/diaf

Aux autorités et
organisations concernées

Fribourg, le 8 mars 2016

Avant-projet de loi modifiant la loi sur les communes (nombre de signatures pour demander un referendum) - Consultation

Mesdames,
Messieurs,

Dans sa séance du 7 mars 2016, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet susmentionné, avant-projet qui apporte un complément à la loi sur les communes (LCo, RSF 140.1).

Les documents mis en consultation constituent la suite à la motion 2014-GC-181 des députés Stéphane Peiry et André Schoenenweid qui a été acceptée par le Grand Conseil en septembre 2015.

L'avant-projet vise à créer la base légale permettant aux communes dotées d'un conseil général de diminuer le pourcentage des citoyens dont les signatures doivent être récoltées pour lancer un referendum.

Une proposition analogue est faite pour le referendum dirigé contre les décisions des assemblées des délégués des associations de communes ou contre les décisions du conseil d'agglomération d'une agglomération.

Vous trouverez, en annexe, l'avant-projet de loi en français et en allemand ainsi que le rapport explicatif dans les deux langues.

Dès lors, nous vous invitons à faire part de vos éventuelles remarques d'ici au **1^{er} juillet 2016** par courrier à l'adresse suivante : Service des communes, Rue de Zaehringen 1, 1701 Fribourg, ainsi que sous forme électronique à l'adresse scom@fr.ch.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Garnier
Conseillère d'Etat, Directrice

Annexes

—

Avant-projet de loi
Rapport explicatif
Liste des autorités et organisations consultées